

**LES GRIVES :**

- Grive draine (*Turdus viscivorus*)
- Grive litorne (*Turdus pilaris*)
- Grive musicienne (*Turdus philomelos*)
- Grive mauvis (*Turdus iliacus*)

**LES MERLES :**

- Merle Noir (*Turdus merula*)



Grive litorne Photo: FDC Morbihan

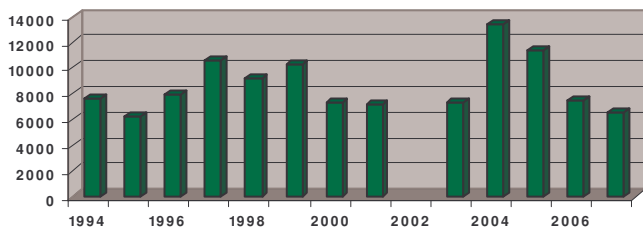
**DIAGNOSTICS – ETAT DES LIEUX**

**Connaissance des prélèvements :**

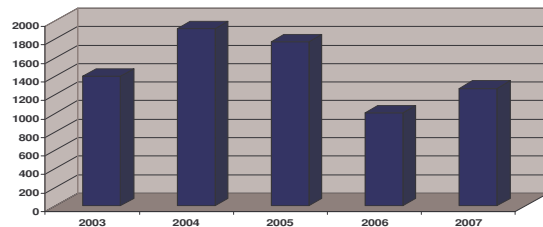
Les prélèvements sont connus grâce à une enquête annuelle réalisée auprès des adhérents territoriaux.

Les 4 espèces de grives et le merle noir font l'objet de prélèvement régulier par la chasse. En terme d'importance de prélèvement, si l'on considère l'ensemble des espèces de turdidés, il s'agit des **espèces les plus prélevées en Haute-Loire**. En revanche, nous ne disposons d'aucune information sur les modes de chasse.

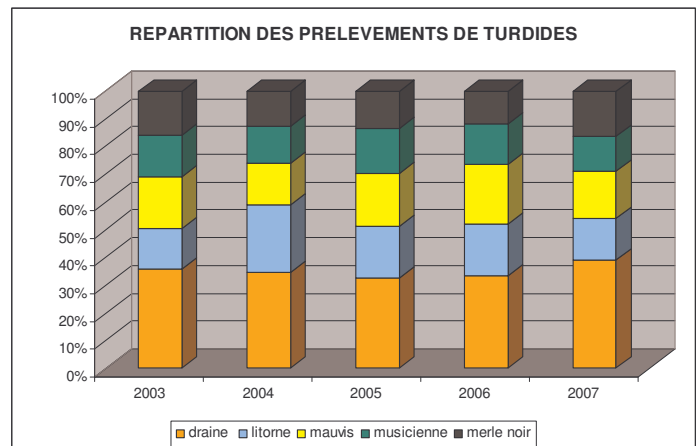
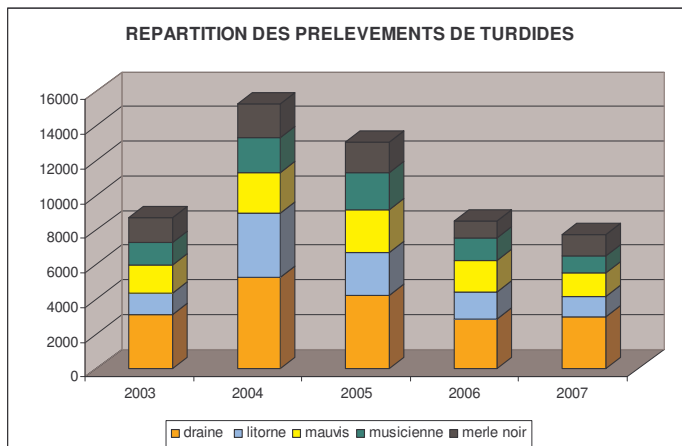
EVOLUTION INTER-ANNUELLES DES PRELEVEMENTS DE GRIVES  
(source enquête FDC auprès des présidents d'ACCA)



EVOLUTION INTER-ANNUELLE DES PRELEVEMENTS DE  
MERLE NOIR



## Répartition des prélèvements par espèce :



Indépendamment de l'importance des prélèvements, on constate que les grives draines sont les plus prélevées : environ 30 % des prélèvements.

## Analyse des carnets de prélèvements :

En complément de l'enquête auprès des adhérents territoriaux, chaque chasseur se voit remettre un carnet de prélèvement pour chacun des territoires de chasse où il pratique.

L'analyse des 6375 carnets prélèvements individuels et communaux retournés à la FDC pour la saison 2006/2007 révèle que 8.6% (551) des carnets mentionne le prélèvement d'au moins 1 grive (toutes espèces confondues) et 3.2 % le prélèvement d'au moins 1 merle. Le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé étant de 6.6 grives et 3.9 merles

## Suivis réalisés :

Dans le cadre d'un réseau national ONCFS/Fédération des Chasseurs un suivi patrimonial des différentes espèces de turridés est réalisé depuis 1994 ce suivi est complété depuis 2000 par un suivi des populations hivernantes, s'agissant d'un suivi national indiciaire l'exploitation départementale des résultats est impossible.

## Gestion des espèces :

La période d'ouverture de la chasse des grives et du merle noir débute à l'ouverture générale et depuis 2004 la date de fermeture est fixée au 10 février.

Au niveau départemental, la chasse est permise tous les jours de la semaine, réglementation qui est reprise par une large majorité de territoires de chasse.

## Gestion des espaces :

La diminution des haies, l'enrésinement des forêts sont autant de pratiques défavorables au différentes espèces de turridés.

Traditionnellement, et notamment sur l'est du département, un entretien de haies ou « touffes » de sorbier (**Sorbus Aucuparia**) était réalisé par des chasseurs avec à proximité l'aménagement d'un poste de tir, bien que nous ne disposions d'aucune donnée chiffrée à ce sujet, il semble évident que ce type de pratique tend à diminuer sur le département.

## ORIENTATIONS – AXES DE GESTION

### Connaissance des espèces :

- Tendre vers une meilleure connaissance des prélèvements :
  - Tableaux de chasse : l'enquête auprès des adhérents territoriaux sert actuellement de base à l'estimation des prélèvements de grives et merle, pour ces espèces, s'agissant de chasse individuelle, cela induit très probablement une sous estimation des prélèvements par les adhérents territoriaux. A terme, un retour des carnets de prélèvements individuels permettrait de pallier à ce problème.
  - Réaliser une analyse plus détaillée des tableaux de chasse :
    - Répartition géographique des prélèvements
  - Meilleure connaissance des modes de chasse pratiqués sur le département
- Poursuivre les suivis réalisés en partenariat avec l'ONCFS

### Gestion des espaces :

- Maintenir les haies, les bosquets
- En cas d'aménagements forestiers, inciter à la plantation ou au maintien d'essences à production de baies consommées par les oiseaux
- Inciter et soutenir financièrement les territoires de chasse souhaitant réaliser des aménagements de territoire (plantation de haies)

## MOYENS À METTRE EN ŒUVRE PAR LA FDC

- ✓ Analyse détaillée des résultats de l'enquête « adhérents territoriaux ».
- ✓ Inciter au retour des carnets de prélèvement individuels.
- ✓ Réalisation d'une enquête auprès des adhérents territoriaux sur les modes de chasse pratiqués sur leur territoire.
- ✓ *Constitution d'un réseau de chasseurs de grives :*
  - Transmission détaillée des prélèvements (type réseau chasseurs bécasse)
- ✓ Diagnostics de territoires et mises en œuvre de mesures de gestion.
- ✓ Subventions à la plantation de haies